

# Comité VOIC

---

Le comité VOIC est composé de 4 des 5 groupes de l'annexe A du Guide de fonctionnement. Les membres sont : Kimberly Côté (OBVAJ), Ghyslaine Dessureault (APAT), Luc Dubois (ACPVP), Valérie Pellerin (MFFP), Nathalie Dallaire (Eacom), Marcel Marcotte et Carol-Anne Langlois (Ville de Senneterre), Laurence Dupuis (MRCA) et Mario Sylvain (MRCVO). Clémentine Cornille (CREAT) a participé aux deux premières rencontres du comité VOIC. Jacinthe Pothier est la coordonnatrice du comité.

La Table GIRT responsable de la gestion des UA 08351, 08451 et 08462 a mis en place le comité VOIC pour répondre aux préoccupations divers, non traitées dans les comités techniques, émises par les membres.

Le comité VOIC avait pour mandat, dans un premier temps, de faire une sélection parmi les préoccupations remises par les membres, afin de ne conserver que ceux respectant les critères pour être intégrés au PAFIT. Ainsi, les préoccupations de natures opérationnelles n'ont pas été conservées pour la suite des travaux du comité.

Deuxièmement, le comité devait mettre en commun les préoccupations de même nature, afin de ne conserver qu'un seul libellé. Finalement, des VO découlant de chacune des préoccupations ont été élaborés et des IC furent parfois suggérés.

Le comité a décidé de suggérer des indicateurs et des cibles afin de permettre une meilleure compréhension des préoccupations et pour que le MFFP comprenne clairement les besoins des membres, afin d'utiliser les outils appropriés à chaque préoccupation. Toutefois, les membres du comité ne sont pas des spécialistes, c'est pourquoi ils s'abstiennent de recommander les IC, conscient que les IC doivent être fournis par le MFFP et que le ministère doit planifier des IC à partir des outils qu'il possède. Le comité est d'avis que le MFFP devra revenir avec des IC applicables, à l'aide de leurs outils, et les présenter à la TGIRT pour approbation.

Les VOIC qui suivent sont présentés sous forme de fiches et, afin de permettre une meilleure compréhension de chacun d'eux, une explication suivra chaque tableau VOIC. Aussi, certains documents de littérature ne possédant pas de lien Internet seront mis en annexe et fournis au MFFP avec les VOIC.

## VOIC Sédimentation

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	<b>Les travaux sylvicoles augmentent les risques de sédimentation qui sont néfastes à la vie aquatique et au régime des eaux</b>
Valeur	Assurer en priorité une qualité de pêche et de vie piscicole aux touladis
Objectif	Maintenir une bonne qualité de l'eau
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	APAT, RFLV et CREAT

### Explication :

Il est, pour l'instant, impossible de sélectionner tous les lacs sur le territoire en espérant atteindre une même cible partout. En ce sens, il a été déterminé que le territoire d'application de ce VOIC serait les lacs à touladi, qui sont limités sur le territoire d'application de la TLGIRT. Il y a 31 lacs à touladi identifiés par la direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue sur les territoires des UG 83 et 84, dont 9 sont inclus dans une aire protégée. De plus, le touladi est qualifié d'espèce sensible aux perturbations anthropiques et nécessite des « modalités particulières pour assurer leur sauvegarde », selon le PATP.

Le territoire d'application correspond aux lacs à touladi sensibles au déboisement, identifiés dans le document SFI au tableau 4.3. Le comité a décidé de cibler uniquement ces lacs, afin de réduire le territoire d'application, pour ne protéger que ceux sensibles aux coupes forestières. Le territoire d'application pourra être élargi à d'autres espèces dans le futur, selon les préoccupations des membres de la TLGIRT et selon l'atteinte de la cible.

<b>Territoire d'application</b>	<b>Latitude</b>	<b>Longitude</b>	<b>Ville</b>	<b>UA</b>
<b>Lac # 18812</b>	48.5470	-76.6058	Senneterre	84-51
<b>Lac Barthou</b>	47.8746	-76.9457	Val-d'Or	83-51
<b>Lac Cavendish</b>	47.9932	-76.2991	Senneterre	83-51
<b>Lac Draper</b>	47.9904	-76.8766	Senneterre	83-51
<b>Lac Rioux</b>	48.0018	-76.3197	Senneterre	83-51

Les membres pensent que l'instauration d'une bande de protection permettra de diminuer la sédimentation dans les lacs à touladi. La cible suggérée a été emprunté au document Sites fauniques d'intérêts (SFI) produit par le MFFP en février 2016<sup>1</sup>.

Indicateur suggéré : Bande de protection autour des lacs de touladi

Cible suggérée : 0-20 m protection intégrale

20-40 m coupe partielle autorisée, mais interdiction d'y circuler avec de la machinerie forestière.

<sup>1</sup> MFFP. 2016. SITES FAUNIQUES D'INTÉRÊT (SFI). Direction de la gestion de la faune de l'Abitibi-Témiscamingue, Rouyn-Noranda. 51 p.

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	<b>Le problème de chablis à l'intérieur des bandes de protection riveraines risque de détériorer la qualité de certains habitats aquatiques (sédimentation)</b>
Valeur	Conserver des habitats aquatiques de qualité
Objectif	Diminuer les risques de chablis à l'intérieur des bandes riveraines
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	RLTP, APAT, RFLV, ZEC, OBVAJ et Chasseurs

Explication :

Le MFFP ne possède pas d'outils sur le vent pour sa planification forestière. Les membres croient que la nature du sol est à prendre en considération dans les dommages causés par le chablis et qu'il est possible d'intervenir avec les outils du MFFP. Néanmoins, les membres ne croient pas que tous les lacs du territoire aient la même importance et sensibilité, il n'est donc pas nécessaire d'avoir une protection particulière autour de tous les lacs.

En ce sens, les membres sont favorables à l'idée d'adopter la liste des lacs et cours d'eau sensibles produite par le comité paysage, comme territoire d'application pour ce VOIC. En appliquant le principe de précaution, le comité croit que la façon la plus optimale de diminuer les risques associés au chablis autour des lacs, est d'augmenter la largeur de la bande de protection. Finalement, le comité pense que la première partie de la cible utilisée pour le VOIC paysage « lac et cours d'eau sensibles » se prête parfaitement au VOIC Chablis si on ajoute seulement de prendre en considération la nature du sol.

Indicateur suggéré : Bande de protection autour des lacs identifiés

Cible suggérée : 0-20 m : Protection intégrale

20 à 60 m: Bande de protection intégrale, au besoin, selon la nature du sol, la nature du site (fréquentation, site exceptionnel, etc.) et la densité du peuplement. À traiter au cas par cas avec le demandeur selon la liste des lacs préalablement identifiés.

## VOIC Drainage

Qualité de l'environnement	
<b>Préoccupation</b>	<b>Le drainage sylvicole (passé et futur) peut entraîner l'introduction de sédiments dans l'eau</b>
<b>Valeur</b>	Assurer une qualité de l'environnement aquatique
<b>Objectif</b>	Limiter la sédimentation causée par le drainage sylvicole
<b>Indicateur</b>	
<b>Cible/moyen</b>	
<b>Responsable</b>	MFFP
<b>Liens</b>	OBVAJ et APAT

Explication :

Actuellement, selon le MFFP, le drainage sylvicole n'est plus utilisé dans les pratiques forestières, des études ayant démontrées qu'ils n'apportaient aucun bénéfice à la plantation sylvicole. Toutefois, cela n'empêche pas qu'il y a présentement un réseau de drainage sur le territoire de la TLGIRT qui n'est pas surveillé et qui n'est pas entretenu.

Le comité croit qu'il est important de veiller à nettoyer les bassins et les canaux de drainage, afin de permettre une meilleure circulation de l'eau. L'entretien du réseau de drainage permettra de retirer les barrages de castor et la sédimentation qui obstruent les canaux de drainage existants.

Sachant que la responsabilité du drainage forestier revient actuellement au MFFP, le comité veut s'assurer que l'entretien sera fait et suggère donc l'indicateur et la cible suivants :

Indicateur suggéré : Canaux et bassins de drainage fonctionnels

Cible suggérée : Procéder à l'inspection et au nettoyage deux fois par année (printemps et automne)

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	<b>La biomasse forestière (résidus de coupe) peut affecter à différents niveaux la productivité et l'intégrité écologique d'un peuplement</b>
Valeur	Assurer l'intégrité écologique d'un peuplement et sa productivité
Objectif	Conserver une quantité de biomasse résiduelle minimale sur le parterre de coupe
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	CREAT

Explication :

Le prélèvement des résidus de coupe « doit se faire en veillant au maintien de l'intégrité écologique des milieux forestiers, à la préservation de la biodiversité et au respect de la capacité de régénération des sols. Selon le type de milieu, il faut laisser suffisamment de matières sur les parterres <sup>2</sup>».

La biomasse forestière est intimement liée à la longueur du bois de coupe. Effectivement, le bois court est ébranché sur place, et ainsi les résidus de coupe sont laissés sur le parterre de coupe. Alors que, dans le cas du bois long, les arbres sont ébranchés en bordure des chemins et les branches sont mis en andains. Des études indiquent que les résidus de coupe peuvent être bénéfiques à l'environnement en apportant des nutriments, en maintenant un certain taux d'humidité au sol et en réduisant sa température.

« Selon les recherches d'Evelyne Thiffault, chercheuse au Service canadien des Forêts, « des peuplements aux sols pauvres, comme les peuplements de pins gris, sont fragiles et tolèrent mal la récolte de biomasse alors que les peuplements d'épinette noire sont plus résilients et tolèrent des taux de récolte de biomasse atteignant 50%. Pour l'instant, la quantité maximale de résidus forestiers récupérés sur un parterre de coupe est de 50% au Canada. <sup>3</sup>»

« Le bois bien décomposé est caractérisé par une capacité de rétention en eau élevée (Brais et al. 2005). Cette humidité est propice à la germination des semences ainsi qu'aux champignons mycorhiziens qui peuvent favoriser la croissance des semis (Zielonka, 2006; Fraver et al, 2002). Les concentrations en nutriments du bois, notamment en azote, augmentent aussi (Takahashi et al. 2000; Brais et al. 2006) alors que la diminution de la dureté du bois permet aux racines des semis d'y pénétrer (Narukawa et Yamamoto 2003b) »<sup>4</sup>.

De nombreuses recherches faites par Evelyne Thiffault indiquent qu'il faut préserver la biomasse forestière.<sup>56</sup>

<sup>2</sup> Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (2013). *Plate-forme énergie - Filière de la biomasse forestière*. Repéré à [http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/Plateforme\\_Biomasse\\_foresti%C3%A8re\\_RNCREQ\(1\).pdf](http://www.rncreq.org/images/UserFiles/files/Plateforme_Biomasse_foresti%C3%A8re_RNCREQ(1).pdf). Page 11.

<sup>3</sup> Biomasse forestière pour les nuls – 2e partie. Écologique, la biomasse forestière? (2011). Accros de la forêt. Repéré à <http://www.sciencepresse.qc.ca/blogue/2011/12/06/ecologique-biomasse-forestiere>

<sup>4</sup> Robert, Émilie (2010). *Régénération forestière en forêt boréale mixte: Rôle du bois mort comme substrat d'établissement et dynamique sapin-peuplier suite aux pratiques sylvicoles adaptées*, Université du Québec à Montréal. Repéré à <http://www.archipel.ugam.ca/3908/1/M11627.pdf>. Page 11.

<sup>5</sup> Thiffault Evelyne et Jacques Morissette (2009). *Analyse de la sensibilité des sites pour le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue et de l'unité d'aménagement forestier de Tembec*. Service Canadien des Forêts. Repéré à [http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport\\_analyse\\_sensibilite\\_sites\\_abitibi-temiscamingue\\_juin2009.pdf](http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport_analyse_sensibilite_sites_abitibi-temiscamingue_juin2009.pdf)

<sup>6</sup> Thiffault Evelyne et al. (2015). *La récolte de biomasse forestière : saines pratiques et enjeux écologiques dans la forêt boréale canadienne*. Ressources naturelles Canada. [http://visionbiomassequebec.org/wp-content/uploads/2015/03/Guide-saines-pratiques\\_R%C3%A9colte-de-biomasse-foresti%C3%A8re.pdf](http://visionbiomassequebec.org/wp-content/uploads/2015/03/Guide-saines-pratiques_R%C3%A9colte-de-biomasse-foresti%C3%A8re.pdf)

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	<b>Les opérations forestières peuvent affecter le taux d'humidité du sol et la présence de nutriments requis dans le sol dû au retrait d'une partie du couvert forestier.</b>
Valeur	Protection du sol
Objectif	Maintien des nutriments et du taux d'humidité du sol
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	CREAT

Explication :

Le couvert forestier, donc le type de coupe, peut influencer le taux d'humidité du sol. « Un prélèvement entier ou partiel d'arbres formant la canopée peut amener des changements soudains de température, de lumière et d'humidité au sol et dans le sous-bois, ce qui peut influencer la croissance et la mortalité de la régénération (Ferguson et Adams 1980; Tucker et al. 1987; Kneeshaw et al. 2002) »<sup>7</sup>. Les changements apportés au taux d'humidité du sol peuvent donc affecter la biodiversité animale et végétale.

« Les semis plus petits sont plus sensibles à la dessiccation (Greene et al. 2004) et le bouleau est probablement plus vulnérable que les autres essences étudiées à une légère baisse d'humidité en raison de sa taille »<sup>8</sup>.

« En effet, diverses études (McLaren et Janke 1996, Duchesneau et Morin 1999) montrent qu'à partir d'un certain seuil d'ouverture de la canopée, le recrutement en sapin baumier diminue, en raison de températures trop élevées ou d'humidité déficiente »<sup>9</sup>.

Cette préoccupation est intimement liée à celle de la biomasse.

<sup>7</sup> Robert, Émilie (2010). *Régénération forestière en forêt boréale mixte: Rôle du bois mort comme substrat d'établissement et dynamique sapin-peuplier suite aux pratiques sylvicoles adaptées*, Université du Québec à Montréal. Repéré à <http://www.archipel.uqam.ca/3908/1/M11627.pdf>. Page 7.

<sup>8</sup> Idem. Page 36.

<sup>9</sup> Idem Page 77.

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	<b>La réalisation de travaux sylvicole peut favoriser la propagation d'espèces exotiques envahissantes (EEE)</b>
Valeur	Protéger la biodiversité des forêts
Objectif	Diminuer les risques de propagation des EEE
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	MFFP
Liens	CREAT, OBVAJ et APAT

Explication :

Les espèces exotiques envahissantes représentent un problème qui s'accroît année après année. Bien que la région de l'Abitibi soit relativement épargnée pour l'instant, le comité croit qu'il est important de planifier et de prévenir cette éventualité. Ainsi, le comité suggère que le MFFP transmette l'information aux compagnies œuvrant dans le domaine forestier, afin qu'elle soit présentée lors des rencontres de démarrage et d'inductions des BGA, BMMB, Rexforêt et des sous-contractants. Il est important de présenter des images des espèces présentes en Abitibi et celles dont la présence est probable, afin de sensibiliser les travailleurs sur le terrain.

Aussi, un comité régional coordonné par le CREAT a été créé en 2015 et a pour mission de sensibiliser la population aux EEE. Le MFFP est partie prenante de ce comité, il a donc accès aux outils de sensibilisation mis en place par le comité régional.

En annexe se trouve une liste non-exhaustive des espèces exotiques présentes sur le territoire de l'Abitibi-Témiscamingue, produite par le CREAT, à cette liste s'ajoute notamment le panais sauvage, la Berce du Caucase ainsi que de nouvelles menaces fauniques aquatiques, telles que le Cladocère épineux, la puce d'eau en hameçon et le gobie à tâches noires.<sup>10</sup>

Indicateur suggéré : Présentation lors des rencontres de démarrage et d'induction des BGA, BMMB, Rexforêt et des sous-contractants.

Cible suggérée : Une présentation avant le début des travaux.

<sup>10</sup> CREAT. *Plantes exotiques envahissantes présentes en Abitibi-Témiscamingue et au Québec.*  
<http://www.creat08.ca/pdf/publications/plantes/publication1.pdf>

## VOIC Habitat de l'original

Qualité de l'environnement	
Préoccupation	<b>Les coupes forestières trop importantes à l'échelle d'un secteur de chasse, ne permettent pas de maintenir suffisamment de forêt pour offrir un succès de chasse</b>
Valeur	Assurer la pérennité des animaux ayant un statut de chasse
Objectif	Maintenir une qualité d'habitat de l'original
Indicateur	
Cible/moyen	
Responsable	
Liens	APAT, ZEC, Chasseurs, RFLV

### Explication :

L'objectif de cette VOIC est de maintenir une qualité d'habitat de l'original et, présentement, l'aménagement écosystémique utilise des Compartiments à Organisation Spatiale (COS) qui semblent répondre aux besoins de l'habitat de l'original. De plus, il ne semble pas y avoir de problème quant à la quantité d'original sur le territoire, qui semble se maintenir depuis quelques années. Effectivement, les COS couvrent une superficie entre 15 et 20 km<sup>2</sup> (1 500 à 2 000 ha) et le domaine vital pour l'original est d'environ 25 kilomètres carrés<sup>1112</sup> (2 500 ha) et il ne devrait y avoir plus de 50% de forêt en régénération. La majorité des COS planifiés sont de type T2 et ciblent à laisser entre 50% à 70% de forêt de 7 mètres et plus.

Il y a présentement quatre organismes porteurs de cette préoccupation et l'échelle du secteur de chasse varie selon l'utilisateur. La planification forestière est adaptée pour répondre aux besoins de l'original, mais omet de prendre en considération les besoins des chasseurs. Ainsi, il arrive parfois qu'un secteur de chasse soit entièrement coupé, sans pour autant nuire à l'habitat de l'original.

<sup>11</sup>Samson, C., C. Dussault, R. Courtois et J.-P. Ouellet. 2002. Guide d'aménagement de l'habitat de l'original. Société de la faune et des parcs du Québec, Fondation de la faune du Québec et ministère des Ressources naturelles du Québec, Sainte-Foy. 48 p. Repéré à [http://www.fondationdelafaune.qc.ca/en/documents/x\\_guides/802\\_guide\\_original.pdf](http://www.fondationdelafaune.qc.ca/en/documents/x_guides/802_guide_original.pdf).

<sup>12</sup> FPQ (2008). Planification forestière et gestion de l'habitat de l'original (Alces alces) – Développement d'un outil géomatique dans le cadre d'une approche écosystémique.



## VOIC Agrandissement du réseau

Voirie	
<b>Préoccupation</b>	L'agrandissement du réseau de chemin multiusage risque d'augmenter la pression sur la ressource faunique et d'augmenter la fragmentation des habitats
<b>Valeur</b>	Préserver la ressource faunique et la biodiversité
<b>Objectif</b>	Limiter l'ouverture du territoire et la fragmentation du territoire
<b>Indicateur</b>	
<b>Cible/moyen</b>	
<b>Responsable</b>	
<b>Liens</b>	APAT, Chasseurs, RLTP, Quad, Motoneige, CREAT

Explication :

Il est important d'établir un seuil d'ouverture du territoire, afin de limiter la pression sur la faune et la biodiversité. Il faut aussi prendre en considération de restreindre la fragmentation des habitats.

L'ouverture du territoire entraîne divers inconvénients. En plus de morceler le territoire, il entraîne l'augmentation du nombre de prédateur, l'augmentation du braconnage et la propagation d'espèces exotiques envahissantes. Tous ces désagréments causent une pression sur la ressource faunique et impactent la biodiversité.

Sachant que le réseau de chemin multiusage actuel est dense, le comité croit qu'il faudrait contrôler la proportion de chemins par km<sup>2</sup>.

Indicateurs suggérés : Nombre de km de chemin multiusage/km<sup>2</sup> de territoire

Nombre de km de nouveaux chemins créés par an/nombre de km de chemins existants sur le territoire

## VOIC Optimisation du réseau

Voirie	
<b>Préoccupation</b>	<b>Optimiser l'utilisation des chemins existants</b>
<b>Valeur</b>	Préserver le caractère multiusage du territoire
<b>Objectif</b>	Maintenir l'accessibilité au territoire public via le réseau existant
<b>Indicateur</b>	
<b>Cible/moyen</b>	
<b>Responsable</b>	
<b>Liens</b>	CREAT, RLTP, ZEC, RFLV, APAT et MRCA

Explication :

Il existe un réseau dense de chemin sur le territoire public de l'Abitibi-Témiscamingue. Ce réseau permet aux divers utilisateurs de circuler en forêt. Il permet, entre autres, l'accès aux multiples abris sommaires et chalet de villégiature.

Sachant que les chemins multiusages sont entretenus selon le concept d'utilisateurs-payeurs, il serait bénéfique de déterminer un réseau prioritaire à être conservé, afin de maintenir l'accessibilité au territoire public.

L'établissement d'un réseau prioritaire permettra un meilleur entretien du réseau, restreindra la construction de nouveaux chemins et limitera la fragmentation du territoire.

Le comité souhaite que les compagnies forestières envisagent en premier lieu l'utilisation des chemins existants dans leur planification forestière.

Indicateur suggéré : Établir un réseau prioritaire<sup>1314</sup>.

<sup>13</sup> Conseil régional des élus de l'Abitibi-Témiscamingue (2013). Cadre de référence et démarche de priorisation du réseau des chemins multiusages en Abitibi-Témiscamingue

[http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport\\_cadre\\_reference\\_demarche\\_priorisation\\_reseau\\_chemins\\_multiusages\\_region\\_mars2013.pdf](http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport_cadre_reference_demarche_priorisation_reseau_chemins_multiusages_region_mars2013.pdf)

<sup>14</sup> Del Degan, Massé et Associés inc., 2013. Hypothèses de financement du réseau des chemins multiusages à l'intention du travail de réflexion des CRRNT, rapport final, version préliminaire présenté à la Conférence des élus de l'Abitibi-Témiscamingue, 56 pages + annexes. Repéré à

[http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport\\_hypotheses\\_financement\\_chemins\\_multiusages\\_ddm\\_juillet2013.pdf](http://www.conferenceregionale.ca/documents/files/rapport_hypotheses_financement_chemins_multiusages_ddm_juillet2013.pdf)

## VOIC Entretien des ponts et ponceaux

Voirie	
<b>Préoccupation</b>	Assurer l'entretien des ponts et ponceaux localisés près des frayères et dont le mauvais entretien pourrait finir par perturber la frayère
<b>Valeur</b>	Assurer une qualité de l'environnement aquatique
<b>Objectif</b>	Restreindre l'apport de sédiments causés par la détérioration des ponceaux pouvant entraîner le colmatage des frayères et affecter le bassin versant
<b>Indicateur</b>	
<b>Cible/moyen</b>	
<b>Responsable</b>	
<b>Liens</b>	OBVAJ, CREAT, APAT et MRCA

Explication :

L'entretien des chemins et des infrastructures sur le territoire public n'étant pas sous la responsabilité du gouvernement, ce sont donc les utilisateurs qui doivent l'entretenir. Malheureusement, un chemin peu fréquenté par les compagnies forestières ou minières ne sera pas ou peu entretenu et se détériorera plus rapidement.

Les ponts et ponceaux sont des infrastructures qui, lorsqu'ils se détériorent, causent des impacts environnementaux importants. Il y a effectivement des risques d'augmentation des sédiments dans l'eau, ce qui peut entraîner le colmatage des frayères et affecter le bassin versant.

À l'aide d'une carte et de shapefiles, il faudrait superposer les frayères connues et les ponts et ponceaux existants sur le territoire, en les classifiant selon leur état. Les frayères pourraient être priorisées selon leur niveau de sensibilité.

Indicateur suggéré : État des ponts et ponceaux et proximité d'une frayère.

## VOIC Fermeture de chemins

Voirie	
<b>Préoccupation</b>	Sous utilisations du processus de fermeture de chemin
<b>Valeur</b>	Faciliter le processus de fermeture de chemin
<b>Objectif</b>	Revoir la procédure de fermeture de chemin afin de la simplifier, facilitant ainsi le processus
<b>Indicateur</b>	
<b>Cible/moyen</b>	
<b>Responsable</b>	
<b>Liens</b>	CREAT, OBVAJ, APAT et MRCA

### Explication :

Il est important de revoir la procédure de fermeture de chemin et de la simplifier en facilitant le processus et en le rendant plus accessible. Il est constaté actuellement que malgré l'existence d'une procédure de fermeture de chemin, elle est difficilement utilisable, car les procédures sont trop complexes et il est dur, voire impossible, d'avoir les approbations nécessaires pour pouvoir fermer un chemin.

Le processus de fermeture de chemin est un mécanisme important, qui devrait permettre de protéger la ressource faunique et la biodiversité, tout en permettant le reboisement de nombreuses parcelles de route.

Aussi, la fermeture de chemin permettrait d'optimiser les chemins restant.